

DEPARTEMENT
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	9
Représentés	3
Votants	9
Votes exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 24 mai à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

Date de la convocation : 15-05-2024

Secrétaire de séance : Carine DUCHOWICZ

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Bruno PILLET, Delphine GARDE, Christian LEYMARIE, Clément LOUBRIAT, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Caroline PICARDA, Carine DUCHOWICZ

Conseiller absents excusés : Yoann ROUQUIÉ

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Claude VILLENEUVE pouvoir à Didier DUBUIS, Stéphane VÉZINE pouvoir à Carine DUCHOWICZ, Sandrine GOFFLO pouvoir à Bruno PILLET

Conseillers absents non excusés : Adrien LEBAS, Franck CAMUS

OBJET : Approbation de la convention de financement « Notre école, faisons la ensemble » Fonds d'innovation pédagogique

Monsieur le Maire informe que l'école primaire d'Yssandon s'est engagée dans la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » en proposant un projet d'initiation aux langues étrangères (espagnol-anglais) dès le plus jeune âge.

Le but de ce projet pédagogique est le bien-être des élèves, leur réussite scolaire et une égalité de chances.

La commission académique d'examen des projets a accordé à l'école d'Yssandon un soutien financier de 8 722,77 € dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique versé par le Ministère de l'Education Nationale.

L'aide financière sera versée à la collectivité, il convient d'approuver la convention de financement afin de régler l'engagement entre l'Etat représenté par Madame la rectrice de l'Académie de Limoges et la commune d'Yssandon.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'APPROUVER les termes de la convention de financement dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique « Notre école, faisons-la ensemble », jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20240524-DE2024-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024
Publication : 30/05/2024